



NON À LA DISPARITION DES CHEFS DE SALLE ET DES PERMANENTS DU PCNS

Paris, le 10 décembre 2020

Le vendredi 4 décembre 2020, s'est tenue entre la Direction du département et les chefs de salle, une réunion durant laquelle des évolutions et une réorganisation du PCNS ont été annoncées.

Bien que les instances représentatives n'aient pas été consultées, un projet de réorganisation avec la mise en place d'un nouveau logiciel (TEV), courant premier semestre 2021, aura pour conséquence :

- des suppressions de postes de chefs de salle,
- la diminution des postes de permanents du PCNS,
- un changement de régime de travail avec la suppression des heures de nuit,
- le remplacement des postes de chefs de salle par des « superviseurs » à la qualification E.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le rôle et la fonction des chefs de salle et des permanents sont indispensables. Ils ne peuvent être sacrifiés sur l'autel de l'intérêt économique. C'est pourquoi l'UNSA-Ferroviaire a demandé, auprès du Directeur de la Sûreté, une concertation immédiate qui s'est déroulée le mardi 8 décembre 2020.

À l'issue de la concertation, la Direction acte sur le relevé de conclusion concerté :

- le maintien du poste de chef de salle,
- le maintien des postes de permanents,
- le maintien du poste de chef de salle à la qualification F,
- le maintien de leur régime de travail et des nuits.

L'UNSA-Ferroviaire, satisfaite d'avoir défendu les intérêts de nos collègues du PCNS et ayant obtenu des garanties sur le maintien de leurs postes, de leur qualification et de leur régime de travail, n'a pas déposé de préavis de grève.

CONTACT

Frédéric FOURNIER	fournier.n@unsa-ferroviaire.org
Nicolas CALONNE	calonne.n@unsa-ferroviaire.org
Marc FARACI	06 61 85 05 13